



Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
34	28	31
Date de convocation		
04 mai 2026		

L'an deux mille vingt-six le douze Mai à dix-huit heures, le Comité syndical, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Comité syndical dans les locaux du Syndicat mixte du Pays de Chaumont, sous la présidence de Stéphane MARTINELLI, Président.

**Présents :**

Olivier BILLIARD	Jean-Marie JODER
Jean-Claude BRAYER	Marie-France JOFFROY
Gaëtan COLLIN	Isabelle LARDIN
Lise COURTOIS	Jérôme LEJOUR
Brigitte DEBRIENNE-JANEL	Maxence LEMOINE
Antoine DESFRETIER	Christophe LIMAUX
Audrey DUHOUX	Etienne MARASI
Franck DUHOUX	Gilles MASSON
Stephan EMERAUX	Laurent NAULOT
Eric FALENTIN	Michelle PETTINI
Mathieu FERRAND	Thierry PONCE
Christophe FISCHER	Marie-Andrée RÊTEUX
Christelle GAUVAIN	Elodie ROBINOT
Johan GROMAIRE	Bernard VIALLETEL

**Excusés :**

Jean-Guillaume DECORSE  
Viviane GELLIOT  
Sébastien GUILLERMO  
Christine HENRY  
Benoit TRUFFOT  
Jacques WAEBER

**Représentés :**

Jean-Guillaume DECORSE  
Christine HENRY  
Jacques WAEBER

**Franck DUHOUX a été nommé secrétaire de séance.**

**Objet : Renouvellement de la convention de prestation intégrée de la SPL-XDEMAT**

**N° de délibération : 2026-14**

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
28	31	31	0	0	0

**VU** l'arrêté préfectoral du 21 décembre 2015 portant création du Syndicat Mixte du Pays de Chaumont ;

**VU** la délibération du Syndicat mixte du Pays de Chaumont en date du 29 novembre 2016, portant adhésion par actionariat à la société SPL-XDEMAT ;

**VU** le Code général des collectivités territoriales en ses articles L. 1524-1, L. 1524-5 et L. 1531-1 ;

**VU** les statuts et le pacte d'actionnaires de la société SPL-XDEMAT ;

**VU** le projet de convention de prestations intégrées ;

**SUR PROPOSITION** du Président ;

**ET APRES** en avoir délibéré ;

**Le Syndicat Mixte du Pays de Chaumont décide à l'unanimité par vote à main levée  
(Pour : 31 Contre : 0 Abstention : 0)**

1° D'approuver le renouvellement rétroactivement à compter de la date de fin de la précédente convention, pour 5 années, de la convention de prestations intégrées entre la Collectivité et la société SPL-XDEMAT, afin de continuer à bénéficier des outils de dématérialisation mis par la société à la disposition de ses actionnaires,

2° D'autoriser M. le Président à signer la convention correspondante dont le projet figure en annexe

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme  
Audrey DUHOUX, Présidente



*Certifie sous sa responsabilité le caractère  
exécutoire de la présente délibération.*